

Credit Suisse Invest Partner

Tarif des commissions: modèle Ticket Fee

Frais de placements financiers¹

Valeur du dépôt en CHF (ou contre-valeur en monnaie étrangère)	Frais en % p.a. ²
Jusqu'à 1 million	0,50
De 1 à 3 millions	0,45
De 3 à 10 millions	0,40
Au-dessus de 10 millions	0,35
Commission minimale en CHF p.a.	2000 ³

Ce tarif s'applique aux titres négociables ainsi qu'aux métaux précieux et aux pièces en dépôt

- Actions et obligations de caisse des banques du Credit Suisse Group
- Certificats d'options émis par le Credit Suisse avec comme sous-jacents des actions des banques du Credit Suisse Group
- Fonds Credit Suisse Wealth Management⁴

Les frais de placements financiers ne s'appliquent pas⁸

Les frais de placements financiers comprennent

- Conseil et services en fonction de la solution Credit Suisse Invest retenue

Droits de garde⁵

	Valeur du dépôt en CHF (ou contre-valeur en monnaie étrangère)	Frais en % p.a.
Commission de base ⁶	Jusqu'à 1 million	0,25
	De 1 à 3 millions	0,20
	De 3 à 10 millions	0,15
	Au-dessus de 10 millions	0,10
Minimum par position/titre		50 CHF p.a. ⁷

Ce tarif s'applique aux titres négociables ainsi qu'aux métaux précieux et aux pièces en dépôt

- Actions et obligations de caisse des banques du Credit Suisse Group
- Certificats d'options émis par le Credit Suisse avec comme sous-jacents des actions des banques du Credit Suisse Group
- Produits de private equity et hedge funds
- Traded options et futures
- Droits négociés
- Documents p. ex. cédules hypothécaires, testaments, carnets d'épargne, etc.
- Fonds de placement du Credit Suisse Group ouverts au public
- Fonds de placement Fund Lab

La commission de base ne s'applique pas, pas de minimum par position/titre

0,50% p.a.

50 CHF p.a. applicable aux positions courtes et longues⁷

Aucun minimum par position/titre

Titres étrangers en dépôt avec des tiers

Frais supplémentaires de 0,10% p.a.

- 1 Les frais sont calculés en CHF mensuellement sur la base de la valeur du dépôt, y compris les intérêts courus, et sont prélevés dans la monnaie de référence – en règle générale en fin de trimestre. En cas d'ouverture ou de fermeture de comptes en cours d'année ou en cas de changement de solution Credit Suisse Invest, les commissions sont facturées au prorata. Plus la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux standard pour les clients domiciliés en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein.
- 2 Les frais de placements financiers sont calculés d'après un tarif échelonné, de sorte que le taux applicable pour un composant spécifique de la valeur du dépôt, telle que définie d'après le tarif, est appliqué dans tous les cas. Les frais de bourse et ceux prélevés par des tiers ne sont pas inclus.
- 3 La commission minimale est calculée mensuellement et s'élève à 166,67 CHF par mois.
- 4 Veuillez demander à votre conseiller clientèle de vous informer sur la liste des fonds respectifs.
- 5 Les frais sont calculés en CHF mensuellement sur la base de la valeur du dépôt, y compris les intérêts courus, et sont payables dans la monnaie de référence – en règle générale en fin de trimestre. Plus la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux standard pour les clients domiciliés en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein.
- 6 La commission de base est calculée d'après un tarif échelonné, de sorte que le taux applicable pour un composant spécifique de la valeur du dépôt, telle que définie d'après le tarif, est appliqué dans tous les cas. Une commission individuelle s'applique aux services inhabituels, rares ou nécessitant un traitement supplémentaire.
- 7 La commission est calculée mensuellement et s'élève à 4,17 CHF par mois.
- 8 Les frais de placement sont supprimés dans la mesure où la totalité de la valeur de dépôt (droits négociés, cédules hypothécaires et testaments) est supérieure à 400 000 CHF. Dans le cas contraire, des frais minimaux sont appliqués.

Les frais de placements financiers et les droits de garde excluent spécifiquement

- Frais relatifs aux comptes sous numéro
- Frais relatifs aux instructions spéciales d'envoi pour la correspondance bancaire
- Eléments spécifiques impliquant une charge de travail supplémentaire importante, comme les dépôts d'usufruit, les dépôts bloqués et les dépôts de cautionnement
- Frais prélevés par des dépositaires tiers pour des valeurs de dépôt spécifiques comme les American ou Global Depository Receipts, les titres exotiques, les valeurs sentimentales, etc.

Transactions sur titres

Actions, obligations, ETF, fonds, options et titres similaires

Valeur brute par transaction en 1000 CHF (ou contre-valeur en monnaie étrangère)	Titres et ETF négociés en Suisse ⁹ , fonds Credit Suisse ¹⁰ , options EUREX ¹² , produits structurés sur la liste de recommandation du Credit Suisse ¹³	Titres et ETF négociés sur d'autres marchés ¹¹ , fonds d'autres émetteurs ¹⁰ , options non-EUREX ¹² , produits structurés hors liste de recommandation du Credit Suisse ¹⁴
	Frais en CHF ^{15,16}	Frais en CHF ^{15,16}
Jusqu'à 5	30	45
Jusqu'à 15	60	90
Jusqu'à 25	90	140
Jusqu'à 50	150	200
Jusqu'à 100	240	320
Jusqu'à 250	360	480
Au-dessus de 250	480	640

Réduction de 10% en cas de négoce via l'Online Banking
Tous les frais cités excluent les frais de tiers et les taxes boursières

Financial/commodity futures; options sur futures

Transaction (achat/vente)

Nombre de contrats par transaction	EUREX Cours/contrat ^{12,15}	Autres bourses/marchés Cours/contrat ^{12,15}	Mini-Futures ¹⁷ Cours/contrat ^{12,15}
Jusqu'à 10	80 CHF	100 CHF	30 CHF
Jusqu'à 25	40 CHF	50 CHF	15 CHF
Jusqu'à 100	20 CHF	40 CHF	10 CHF
Au-dessus de 100	15 CHF	30 CHF	5 CHF
Minimum par transaction	300 CHF	300 CHF	100 CHF

Réduction de max. 40 CHF en cas de négoce via l'Online Banking
Tous les frais cités excluent les frais de tiers et les taxes boursières

Règlement futures (ensemble des bourses/marchés de règlement)¹²

Livraison physique	Tarif titres Suisse/autres marchés
Règlement en espèces	Tarif futures

Allocation/exercice d'options¹²

Options sur actions	Tarif pour actions suisses/actions sur d'autres marchés
Options sur futures	Tarif pour futures
Options sur indices (EUREX)	Prix fixe 80 CHF (ou contre-valeur en monnaie étrangère)
Options sur indices (autres bourses)	Prix fixe 100 CHF (ou contre-valeur en monnaie étrangère)
Exercice de warrants couverts	0,5%; min. 100 CHF, max. 2000 CHF

9 Ainsi que titres similaires (p. ex. certificats Credit Suisse, droits négociés en Suisse, certificats d'options négociés en Suisse).

10 Y compris fonds à risques particuliers approuvés par la FINMA. Hors des frais supplémentaires dans le cas d'investissement dans des parts de fonds d'investissement se produisant au niveau des prestataires de fonds, p. ex. les frais de gestion, les taxes et écarts liés à la transaction, des commissions ou prélèvement de dilution. L'information sur ces frais des parts de fonds d'investissement composant le portefeuille sont visibles sur la documentation du produit respectif.

11 Ainsi que titres similaires (p. ex. droits négociés sur d'autres marchés, certificats d'options négociés sur d'autres marchés).

12 La commission de courtage mentionnée ne comprend aucune rémunération pour les services fournis par des courtiers tiers (frais de tiers). Les frais de tiers seront débités au tarif standard en fonction du type de produit et de marché. Veuillez demander à votre conseiller clientèle de vous informer sur le tarif standard.

13 Les commissions ne s'appliquent qu'aux produits structurés et aux produits dérivés titrisés négociés sur le marché secondaire, y compris les produits sur mesure.

14 Les commissions s'appliquent aux produits structurés et aux produits dérivés titrisés négociés sur le marché primaire ou secondaire.

15 Les frais, les commissions et les charges supplémentaires seront prélevés séparément.

16 Achat et vente de droits négociés = max. 10% de la valeur.

17 Futures sur un mini-indice maintenu par une place boursière; ne comprend pas les certificats mini-future.

Transactions sur titres (commission de souscription pour les transactions sur le marché primaire) – Produits structurés et produits dérivés titrisés sur la liste de recommandations du Credit Suisse

Commission Jusqu'à 2,00%¹⁸

Produits de placement alternatif (hedge funds, etc.)

Valeur brute par transaction en 1000 CHF (ou contre-valeur en monnaie étrangère)	Frais en % ¹⁹
Jusqu'à 50	1,90
Jusqu'à 100	1,80
Jusqu'à 150	1,70
Jusqu'à 200	1,60
Jusqu'à 250	1,50
Jusqu'à 500	1,30
Jusqu'à 1000	0,90
Au-dessus de 1000	0,70
Commission minimale	500 CHF

Réduction de max. 40 CHF en cas de négoce via l'Online Banking

Tous les frais cités excluent les frais de tiers et les taxes boursières

Réception et livraison de titres

Réception de titres

Réception franco de paiement	Gratuit
Réception contre paiement	CHF 200 ²¹
Réception de métaux précieux	Min. CHF 350 ²⁴

Livraison²⁰

Livraison comptable de titres admis au clearing

Transfert vers des banques du Credit Suisse Group et au sein du Credit Suisse	Gratuit
Livraison franco de paiement ²⁵	
▪ Non-Traditional Investment Products	CHF 155
▪ Fonds	CHF 85
▪ Autres titres	CHF 50
Livraison contre paiement	CHF 200 ²¹
Changement de banque dépositaire	CHF 120

Livraison physique de titres²²

Envoi – conservation par des tiers (chambre de compensation ou office de dépôt)

Titres (clearing, dépôts externes), y compris certificat de demande de recall	CHF 500
---	---------

Envoi – coffre-fort

Titres non admis au clearing (également cédules hypothécaires et polices d'assurance sans garantie)	CHF 250
Titres admis au clearing/dépôt (en cas de conservation au coffre-fort sur demande expresse du client)	CHF 500
Titres du Credit Suisse Group (y compris impression)	CHF 250 ²³
▪ Obligations de caisse propres	
▪ Émission de certificats physiques sur fonds CSAM	
Livraison de métaux précieux	Min. CHF 350 ²⁴
Autres dépôts (enveloppes)	CHF 50
Cédules hypothécaires et polices d'assurance mises en gage	Gratuit

18 Veuillez consulter les documents de marketing pour de plus amples informations sur le taux effectif ou prendre contact avec votre conseiller/conseillère.

Ces conditions s'appliquent également aux produits sur mesure.

19 Les frais, les commissions et les charges supplémentaires seront prélevés séparément.

20 Les frais externes sont en principe inclus dans les prix, à l'exception des charges fiscales et d'une éventuelle taxe de transfert sur certains marchés, tels que l'Espagne ou la Grèce. Les frais de livraison sont également dus en cas d'acte d'administration lié.

21 Sans taxe sur la valeur ajoutée.

22 En cas de livraison express, des coûts supplémentaires peuvent être occasionnés (par exemple service de transport par courrier externe).

23 Exception: les fonds avec impression de titres différée pour lesquels le CS est la banque dépositaire et dont la livraison physique des certificats est décrite dans le règlement du fonds.

24 En fonction du poids et de la quantité.

25 Les clients privée qui soldent leur dépôt de titres ne paient que des frais de tiers.

Remise au guichet de la banque

Titres, autres dépôts (enveloppes)	CHF 500
------------------------------------	---------

Restricted Shares (États-Unis et Canada)

Transfert d'actions nominatives avec changement d'ayant droit	CHF 500
---	---------

Suppression de la restriction	CHF 500
-------------------------------	---------

Transfert de Restricted Shares

Livraison au dépôt	Gratuit
--------------------	---------

Actions nominatives du Credit Suisse Group et de la Neue Aargauer Bank (NAB)	Gratuit
--	---------

Conservation comptable/physique

Avec demande d'inscription unique au registre des actions	CHF 50
---	--------

Sans demande d'inscription unique au registre des actions	CHF 50
---	--------

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Paradeplatz 8

CH-8001 Zurich

credit-suisse.com

Prix par position. Tous les Tarifs (sauf ceux signalés par 19) sont assujettis au taux normal de TVA applicable aux clients domiciliés en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Pour des raisons de lisibilité, seuls les principaux prix sont mentionnés. Tous les tarifs se réfèrent à la date de publication. Ils peuvent être modifiés à tout moment. Votre Relationship Manager vous renseignera volontiers sur les prix actuels ainsi que sur les tarifs et prestations ne figurant pas dans le présent document.